



S'identifier à nouveau après une citation directe

Par **linuxciscodaniel**, le **20/05/2016 à 10:44**

Bonjour, je voudrais svp que vous m'aidiez à comprendre quelque chose. Une citation a été remise à mon bailleur le 16 mai dernier, et il paraît que c'est sa fille qui a accusé réception de la citation car le bailleur n'étant pas là, à la première audience qui a été renvoyé, le bailleur ne s'est pas présenté, car il a fait savoir par une personne tierce qu'il se présentera pas car il ne s'est pas fait identifier sur la citation et rien ne prouve que c'est elle. Je veux savoir donc s'il est possible quand j'irai verser la consigne de récupérer un document que l'hussier ira remettre à mon bailleur afin qu'il puisse s'identifier ?? Si c'est pas possible, comment faire dans ce cas, afin qu'il puisse se présenter à la deuxième audience ??? merci d'avance pour vos réactions.